



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD  
VILLE D'AJACCIO



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO**

Le 27 juin à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 19 juin conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Laurent MARCANGELI.

**Etaient présents :**

Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, M. MONDOLONI, adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. FILONI, Mme SICHU, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, conseillers municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

M. SBRAGGIA à M le maire, Mme BIANCAMARIA à Mme COSTA, M. PAOLINI à Mme OTTAVY-SARROLA, Mme BERNARD à Mme SICHU, Mme FALCHI à Mme NADAL, M. HABANI à M. MONDOLONI, Mme ZUCCARELLI à Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. DELIPERI à M. ARESU, Mme PILLOTTI à M. VANNUCCI, Mme SIMONPIETRI à M. LUCIANI.

**Etaient absents :**

M. CAU, Mme JEANNE, M. CASTELLANA, M. FERRARA, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. CHAREYRE, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	28
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

*Visa Contrôle de légalité*

---

Séance du mercredi 27 juin 2018  
Délibération N°2018/127

**Adoption du compte administratif 2017- Régie des parkings**

## Monsieur le maire expose à l'assemblée :

La gestion de parcs fermés de stationnement constitue un service public à caractère industriel et commercial (SPIC), dont les conditions de fonctionnement sont similaires à celles des entreprises privées. Un service public à caractère industriel et commercial se finance par les utilisateurs au travers d'une redevance. L'individualisation de la gestion d'un SPIC a pour objectif de dégager le coût réel du service qui doit être financé par l'utilisateur. Dès lors, pour l'exploitation directe du parking du Diamant et du parking des quais square Campinchi, la commune a constitué une régie municipale dotée d'un budget spécial.

Le Compte Administratif 2017 de la régie des Parkings fait apparaître en réalisations les résultats suivants :

### SECTION DE FONCTIONNEMENT

**DEPENSES : 2 029 318.03 €**

**RECETTES : 2 349 819.51 €**

↳ Soit un excédent de fonctionnement brut d'exécution de : **+ 320 501.48 €.**

### SECTION D'INVESTISSEMENT

**DEPENSES : 493 021.01 €**

**RECETTES : 638 440.39 €**

↳ Soit un excédent d'investissement brut d'exécution de : **+ 145 419.38 €.**

↳ **Soit un excédent global de clôture du compte administratif de : + 465 920.86 €**

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

Tableau Etat II-2 Compte de Gestion	Résultat de clôture 2016	Part affectée à l'investissement	Résultat de l'exercice 2017	Résultat de clôture 2017
Investissement	+ 114 070.99	0.00	+ 31 348.39	+ 145 419.38
Fonctionnement	- 103 864.70	0.00	+ 424 366.18	+ 320 501.48
<b>Total</b>	<b>+ 10 206.29</b>	<b>0.00</b>	<b>+ 455 714.57</b>	<b>+ 465 920.86</b>

## Présentation synthétique du compte administratif 2017 Régie des Parkings

Dépenses réalisées		Recettes réalisées	
<b>Fonctionnement</b>	<b>1 925 453.33</b>	<b>Fonctionnement</b>	<b>2 349 819.51</b>
Charges à caractère général	109 171.46	Redevances utilisateurs	2 041 928.39
Frais de personnel	591 850.95	Redevances concessions	5 904.00
Charges financières	441 374.92	Produits exceptionnels	301 987.12
Charges exceptionnelles	397 919.00		
Dotations aux provisions	385 137.00		
<b>Investissement</b>	<b>493 021.01</b>	<b>Investissement</b>	<b>524 369.40</b>
Dépenses d'équipement	117 558.91	Subvention d'investissement	139 232.40
Dettes et emprunts	375 462.10	Charges à répartir	385 137.00
<b>Total</b>	<b>2 418 474.34</b>	<b>Total</b>	<b>2 874 188.91</b>
<b>Soit un solde positif sur réalisations</b>		<b>+ 455 714.57</b>	
<b>Déficit de fonctionnement reporté 2016</b>		<b>- 103 864.70</b>	
<b>Excédent d'investissement reporté 2016</b>		<b>+ 114 070.99</b>	
<b>soit un résultat global de clôture avant restes à réaliser</b>		<b>+ 465 920.86</b>	
		Recettes d'investissement à réaliser	0.00
		Dépenses d'investissement à réaliser	59 478 .40
<b>Solde global CA 2017 après intégration des restes à réaliser</b>		<b>+ 406 442.46</b>	

**I) Dépenses de fonctionnement :**

↳ **Les principales dépenses réelles de fonctionnement concernent :**

Au chapitre 011 : ce chapitre totalise 109 171.46 €. Il retrace les charges liées à la maintenance et à l'entretien du matériel et des bâtiments, les consommations d'eau, d'électricité et de téléphone.

Au chapitre 012 : les charges de personnel totalisent 591 850.95 € pour l'exercice 2017. Un petit rappel est nécessaire; les salaires sont pris en charge par le budget principal Ville et sont refacturés à la régie.

Au chapitre 66 : est enregistré le paiement des intérêts des emprunts de l'exercice pour un montant de 441 374.92 €

Au chapitre 67 : ce chapitre totalise 397 919.00 €. Il comporte le deuxième acompte au titre de l'indemnité finale telle que visée à l'article 3.3 du protocole d'accord. Le solde exigible fera l'objet d'un dernier versement 397 918.00 € payable au plus tard le 31 décembre 2018. Afin de ne pas déséquilibrer la section de fonctionnement mais également d'avoir une meilleure lisibilité et une meilleure traçabilité dans la gestion, nous avons exprimé le choix, d'ouvrir pour cette indemnité finale, une Autorisation d'Engagement avec échéancier de CP sur 3 ans.

↳ **Les dépenses d'ordre de fonctionnement concernent :**

Au chapitre 042 : ce chapitre comporte la comptabilisation de la deuxième annuité d'amortissement de la charge pour un montant de 385 137.00 €. (1/15<sup>ème</sup> du montant comptabilisé au chapitre 040 compte 4818).

**II) Recettes de fonctionnement :**

↳ **Les recettes réelles de fonctionnement concernent :**

Au chapitre 70 : 2 041 928.39 € ont été perçus au titre des redevances des usagers des parkings.

Au chapitre 75 : ce chapitre totalise 5 904.00 € au titre d'une redevance perçue au titre d'une concession d'utilisation.

Au chapitre 77 : 301 987.12 € ont été comptabilisés au sein du chapitre ; Il s'agit de l'aide du conseil départemental destinée à alléger les charges financières pour les emprunts.

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### I) Dépenses d'investissement

#### ↳ Les dépenses réelles d'investissement concernent :

Au chapitre 16 : ce chapitre enregistre le remboursement du capital des emprunts pour un montant de 375 462.10 €.

Aux chapitres 20, 21 et 23 : Les principales dépenses d'équipements comptabilisées concernent des renouvellements de matériel et outillage ainsi que divers travaux d'amélioration d'installations techniques pour un montant global de 33 924.50 €. Le chapitre 23 comporte également la facture définitive de l'INRAP suite à la réalisation de fouilles archéologiques préventives du square Campinchi pour un montant de 83 634.41 euros.

### II) Recettes d'investissement

#### ↳ Les recettes réelles investissement concernent :

Au chapitre 13 : 139 232.40 € ont été encaissés au titre de l'aide exceptionnelle du conseil départemental destinée à alléger les charges financières en capital pour les emprunts.

#### ↳ Les recettes d'ordre de fonctionnement concernent :

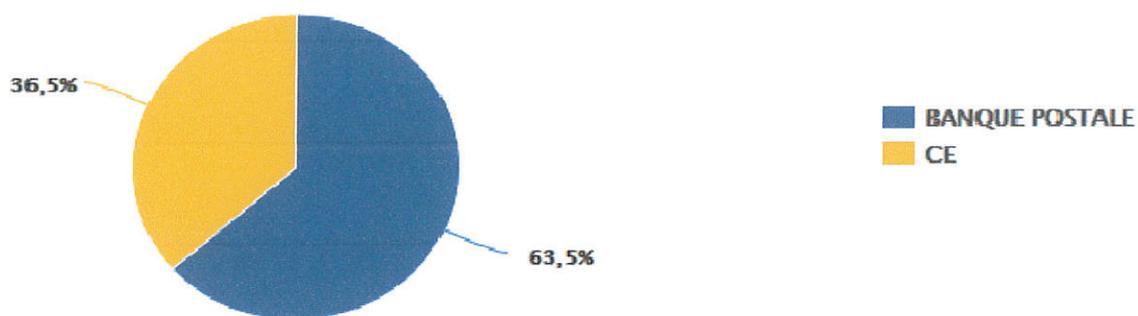
Au chapitre 040 : ce chapitre totalise 385 137.00 €. Il comporte la comptabilisation de la seconde annuité d'amortissement de la charge. (1/15<sup>ème</sup> du montant comptabilisé au chapitre 040 compte 4818).

## L'ENDETTEMENT ET LA GESTION DE LA DETTE

L'endettement au 31 décembre 2017 de la régie des parkings est le suivant :

Organismes financiers	Montants empruntés	Capital restant dû au 31/12/2017	% du CRD	Nombre d'emprunts
 Caisse Epargne	4 000 000.00 €	3 463 778.69 €	36.49 %	1
 La Banque Postale	6 695 000.00 €	6 028 695.35 €	63.51 %	1
	<b>10 695 000.00 €</b>	<b>9 492 474.04 €</b>	<b>100 %</b>	<b>2</b>

### Dettes par prêteur



Pour 2017, le montant du flux de la dette a été de 824 162.02 € se répartissant de la façon suivante :

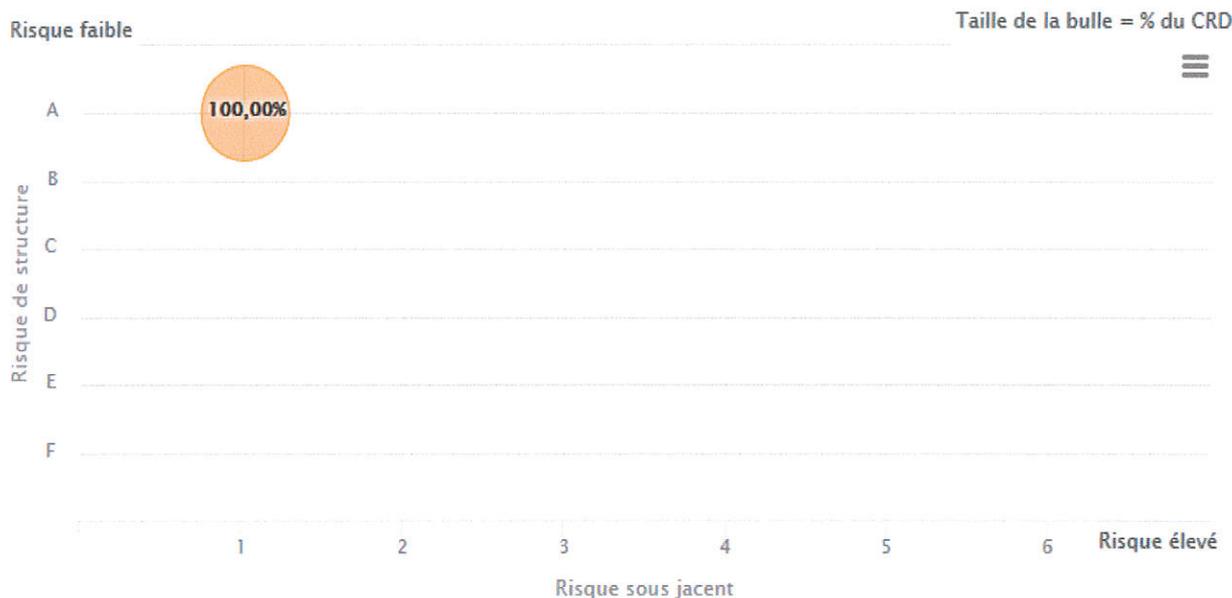
Montant du capital remboursé : 375 462.10 €    Montant des intérêts payés : 448 699.92 €

L'intégralité des emprunts souscrits sur ce budget annexe sont classés 1A, soit la classification la moins exposée aux risques.

Prêteur	Année de réalisation	Montant initial	Durée résiduelle	Taux	Risque de taux	Capital restant dû au 31/12/2017	CBC
Caisse d'Epargne	2013	4 000 000.00 €	15.82	4.61 %	Fixe	3 463 778.69 €	1A
La Banque Postale	2014	6 695 000.00 €	16.42	4.55 %	Fixe	6 028 695.35 €	1A
		<b>10 695 000.00 €</b>				<b>9 492 474.04 €</b>	

La dette de la régie des parkings selon la charte de bonne conduite est sans risque.

## Dettes selon la charte de bonne conduite



### IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL

**D'approuver** le compte administratif 2017 de la régie des parkings ainsi que le compte de gestion établi par le receveur municipal.

### LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

#### LE CONSEIL MUNICIPAL

**Ouï l'exposé de Mme RUGGERI ZANETTACCI, adjointe déléguée**

**Et après en avoir délibéré**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31 relatif à l'adoption du compte de gestion et du compte administratif ;

Vu le compte de gestion de l'exercice 2017 dressé par le comptable ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 22 juin 2018 ;

Considérant que Madame Ruggeri-Zanettacci a été désignée pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif ;

Considérant que Laurent MARCANGELI, Maire, s'est retiré pour laisser la présidence à pour le vote du compte administratif ;

**APPROUVE**

**Par 37 voix pour et 1 abstention (Mme Grimaldi d'Esdra)**

Le compte administratif 2017 de la régie des parkings ainsi que le compte de gestion de gestion établi par le receveur municipal.

**RECONNAIT**

La sincérité des restes à réaliser.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

**FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.  
(Suivent les signatures)**

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**

Laurent MARCANGELI  
  